



Déclaration de l'UNSA Education au CDEN de l'Hérault du jeudi 27 février 2014.

Monsieur Le Préfet de l'Hérault  
Monsieur le Président de Conseil départemental de l'Education Nationale,

Les questions qui traverseront, aujourd'hui, ce conseil départemental de l'Education sont celles qui concernent les relations de l'Ecole à son Territoire.

Qu'il soit question de sectorisation des collèges ou de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, les objectifs de réussite scolaire et éducatives partagés par tous, ne peuvent être atteints qu'après l'aboutissement d'un dialogue et d'une démarche commune entre les personnels de l'Education Nationale, les élus locaux et leur service, les parents d'élèves et bien entendu les partenaires de l'Education Populaire.

L'UNSA Education de l'Hérault, et tous les syndicats qui la composent, sont profondément engagés dans un projet d'Education globale et partagée. Notre fédération est en accord avec les principes de cette réforme mais n'en demeure pas moins exigeante quant à sa mise en œuvre sur le terrain.

Un premier pas devrait être franchi aujourd'hui pour la quasi-totalité des écoles du département, en proposant les organisations de temps scolaires définitives. Pourtant de nombreuses communes manquent encore à l'appel.

Il y a fort à craindre que dans ces territoires, l'attente de l'après élection municipale, gage pour de nombreuses années, une organisation des temps scolaires harmonieuse pour les élèves.

Est-ce l'enseignement privé qui en maintenant la semaine de quatre jours lorgnant ainsi quelques parts de marché, a donné le mauvais exemple ?

L'UNSA Education dans l'Hérault comme partout en France, dénonce une fois encore, qu'un système d'enseignement issu du choix de certains et dans l'intérêt conservateur de certains soit financé par tous et ne se conforme qu'à une partie des règles.

Pour les localités au rendez vous, la mise en œuvre de nouveaux temps périscolaire est la prochaine étape. Elle doit, pour réussir, s'inscrire dans une démarche basée sur le partenariat. L'esprit de cette « réforme » que notre fédération partage avec les associations partenaires lors l'appel de Bobigny, est de mettre en débat l'organisation des différents temps de l'enfant au niveau de chaque territoire.

Pour cela, l'UNSA Education demande, depuis plus d'un an, à la Direction Académique que du temps de concertation soit mis à disposition des équipes pédagogiques. Ce temps se fait attendre. Le dialogue ne se décrète pas, mais un temps dédié au partage et à la mise en commun, entre les enseignants et les Educateurs des temps scolaires serait un gage de réussite pour les enfants. Les enseignants attendent, de leur institution pourtant coutumière des injonctions, un fléchage explicite des temps de concertation pour participer à la mise en œuvre des projets éducatifs périscolaires. L'UNSA Education souhaite qu'une annonce, en ce sens, soit faite lors du prochain comité départemental de suivi des rythmes. C'est la moins que puisse faire l'Administration Départementale en direction de ses personnels et des différents partenaires éducatifs.

Concertation, il en est aussi question, pour la sectorisation des collèges du département. Cet acte encre l'établissement scolaire dans son territoire. Il détermine rapidement toutes les spécificités d'un collège. La concertation et le dialogue entre tous les partenaires doivent prévaloir. L'UNSA Education de l'Hérault est attaché à ce respect des acteurs et des usagers et rappelle l'exigence première de mixité sociale, facteur incontournable de la réussite scolaire du plus grand nombre.

Pour ces raisons, notre fédération rappelle sa demande, plusieurs fois réitérée, de révision globale des sectorisations des collèges de Montpellier et de Béziers. Il faut en finir avec les multiples modifications sporadiques. La sectorisation des collèges de ces deux grandes villes, fortement impactées par les difficultés sociales, doit se faire selon un schéma d'ensemble discuté entre tous les partenaires.

Pour conclure, L'UNSA Education rappelle ici que faire correspondre une Ecole à son Territoire est avant tout une démarche visant à mettre en adéquation les moyens accordés avec la démographie scolaires du Territoire mais aussi avec les caractéristiques sociologiques de sa population. Pour cela l'UNSA Education, la FCPE, les DDEN et la FSU soumettent aux membres du CDEN le vœu suivant :

*Les dotations en moyen d'enseignements pour les écoles et les collèges de l'Hérault ont été annoncées lors des comités techniques académiques des 14 et 24 janvier 2014.*

*Les moyens alloués ne seront pas suffisant pour répondre aux contraintes démographiques de notre département, deux à trois mille élèves supplémentaires, et à la mise en œuvre des différentes mesures structurelles découlant de la loi de Refondation de l'Ecole.*

*Face à ce constat, les membres du CDEN de l'Hérault demandent au représentant de l'Etat ici présent, de formuler, à Monsieur Le Ministre de l'Education Nationale, une demande de moyens supplémentaires d'enseignement pour permettre aux établissements scolaires publics héraultais de répondre aux objectifs Educatifs fixés par La République.*

Sébastien Moreno, secrétaire départemental UNSA Education de l'Hérault